Villa Marilia

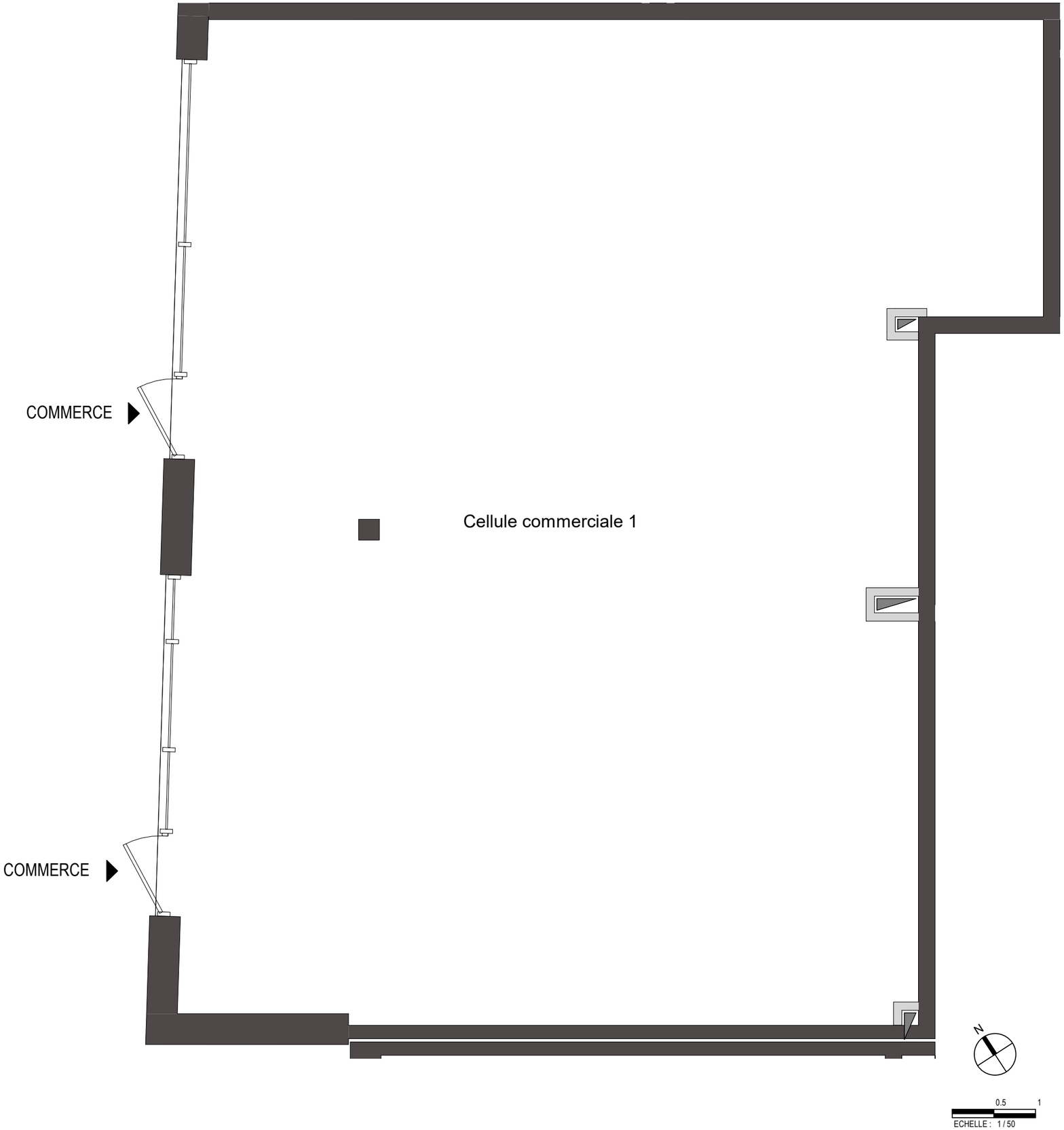

Bâtiment Accession
Niveau : Rez-de-chaussée

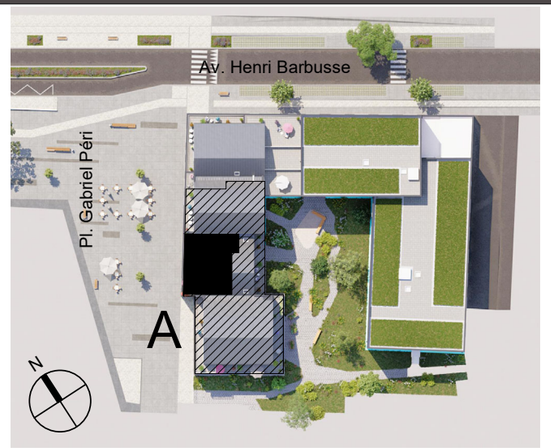

COMMERCE 1

Surfaces	
Total	109.89 m²

PICHET

Des modifications sont suceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'éxécution.

Plan modifié le : 28/10/25

LA NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE I

B

CELLULES COMMERCIALES

LA NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE I

▪ DEMOLITION

Démolition de bâtiments existants compris évacuation à la décharge publique.

▪ TERRASSEMENTS

Décapage du terrain sur l'emprise des bâtiments et voiries.
Fouilles en rigoles ou en trous, évacuation vers filière appropriée ou remblaiement sur site suivant nécessité et qualité.

▪ FONDATIONS

Profondes par pieux, type et dimensionnement selon rapport d'études Géotechniques et suivant plans et études du B.E.T Structure.
Le plancher bas sera de type plancher porté; épaisseur, caractéristiques techniques et dimensionnement selon rapport d'études Géotechniques et suivant plans et études du B.E.T Structure. Compris traitement contre les remontées capillaires et isolation selon étude thermique.

▪ PLANCHERS

Les planchers d'étage courants seront constitués d'une dalle pleine en béton armé, fabriquée traditionnellement ou au moyen de prédalles, épaisseur et dimensionnement suivant étude du B.E.T. structure.
Dalles des balcons en béton armé.
Un seuil de finition sera mis en œuvre en périphérie du local afin de supporter les vitrines et ainsi assurer l'étanchéité des parois.

▪ SUPERSTRUCTURES

Les murs de façades, allèges, trumeaux et encadrements de baies seront réalisés en béton armé ou en maçonnerie de 20cm (agglomérés de ciment ou briques de terre cuite), suivant les prescriptions conjointes des études structure et thermique.

▪ REVETEMENT FACADES

Revêtement des façades réalisées, suivant plans :
- Plaquette de parement en terre cuite, modèle et coloris selon choix de l'architecte.
- En enduit teinté dans la masse et de finition gratté coloris selon choix de l'architecte.

▪ CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Sans objet

▪ ETANCHEITE

Les terrasses accessibles disposeront de dalles béton sur plots posées sur l'étanchéité bi-couche élastomère, avec interposition de panneaux isolants au dessus des volumes chauffés.

▪ VITRINES

Ensemble vitré métallique, ferme porte, poignées de tirage, serrure et cylindre de sureté. Profilés métallique laqué et double vitrage feuilleté.
Vitrines, dimensions et trames suivant plans de façade architecte.

▪ MENUISERIES EXTERIEURES

Sans objet

▪ ENSEIGNES

Sans objet

Nota : Prescriptions à respecter par le client ayant acquis le commerce.
Seules les plaques professionnelles ou enseignes liées à l'activité exercée seront autorisées.
Etant ici précisé que l'ensemble de ces signalisations devront être d'un modèle et d'une taille validés par la Commune et l'architecte de la résidence.
Le syndic communiquera aux copropriétaires les emplacements autorisés pour ces signalisations et les modèles validés.

MENUISERIES INTERIEURES

Sans objet

PLATRERIE

DOUBLAGE
Les murs de façades recevront à l'intérieur un complexe isolant et d'une plaque de plâtre, conformément aux prescriptions de l'étude thermique à la charge du preneur.

PLAFONDS
Le plancher haut des commerces situés sous des logements recevra une isolation selon prescriptions de l'étude thermique.

DIVERS
Suivant localisation des plans architecte et impératifs techniques, des gaines techniques seront implantées pour les réseaux d'évacuation des logements situés au dessus des commerces

ELECTRICITE

Alimentation électrique générale jusqu'au commerce et compteur HP/HC, raccordé sur un tableau d'abonné. Le tableau électrique sera encastré dans une gaine placo.
Le numéro du PDL sera communiqué au Preneur, le passage du consuel et la souscription de l'abonnement restant à la charge de ce dernier.
Raccordement du commerce avec une réglette Télécom de 7 paires indépendantes.

VMC

Sans objet
Pas d'installation d'équipements de ventilation

CHAUFFAGE / CLIMATISATION

Gaine pré-positionnée en attente de passage installations reliant le commerce à la terrasse technique située en toiture, suivant plans. Préciser les dimensions des sorties.
Pas d'installation d'équipement climatique.

PLOMBERIE SANITAIRE

ALIMENTATION EN EAU

Alimentation générale depuis le compteur par colonnes montantes en PVC pression, installation de sous compteurs individuels. Distribution intérieure par polyéthylène réticulé dans fourreaux pris dans la dalle de compression.
Attentes d'eau usée et d'eau vanne séparées et bouchonnées avec colliers CF sur l'ensemble des

chutes.
Il y aura une servitude pour accéder au réseau d'eau usée des logements situés à l'étage.

EQUIPEMENT SANITAIRE

Sans objet

DIVERS

Les réseaux EU/EV/EP des logements situés au dessus des commerces chemineront en apparent et/ou encloisonné dans les commerces.

▪ REVETEMENTS DE SOLS - FAÏENCE

REVETEMENT DE SOLS

Une réservation de 8 cm est prévue par rapport au sol fini pour la réalisation d'une chape (à la charge du preneur).

▪ PEINTURE REVETEMENT MURAUX

LOGEMENTS

MURS

Sans objet

PLAFONDS

Sans objet

▪ V. R. D

Les évacuations des eaux usées et eaux vannes seront raccordées aux égouts sous la voirie publique conformément aux exigences du concessionnaire.
Mise en attente des divers fourreaux d'alimentation (Eau, Electricité, Téléphone).
Les voiries d'accès et les places de parkings seront traitées en enrobés denses ou drainants suivant les exigences du permis et la solution de traitement des eaux pluviales retenue.
Les cheminements piétons recevront un revêtement de type béton balayé, béton lavé, calcaire désactivé, stabilisé ou autre.
L'éclairage des espaces extérieurs sera réalisé par mats lumineux ou bornes ou autres, suivant plans d'aménagement extérieur.

▪ ESPACES VERTS

Les espaces verts et l'engazonnement seront conformes à l'étude du paysagiste et aux plans d'aménagement du volet paysager du permis de construire.

Note
Il est expressément rappelé que les caractéristiques techniques définitives du programme de construction résulteront exclusivement de la notice technique conforme à l'arrêté du 10/05/1968 qui sera notifiée avec le projet d'acte de vente.
La présente notice n'a de valeur qu'indicative car si la fourniture ou mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélait in-fine impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemples : modification de réglementation, retards d'approvisionnement, rupture de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques, etc.), le Maître d'Ouvrage pourra être amené à remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres, de qualité équivalente.